



## ADOM Télésecrétariat SARL

*Secrétariat sur mesure*

Garantie Responsabilité Civile Professionnelle souscrite  
auprès de GENERALI.

### CONVENTION DE PORTAGE

Entre le Porteur ADOM TELESECRETARIAT SARL  
et le Prestataire **a compléter**

#### DECLARATION PREALABLE

ADOM TELESECRETARIAT SARL a, parmi ses activités, LE PORTAGE SALARIAL qui peut se définir comme l'hébergement fiscal, social et juridique de Prestataires qui agissent dans le cadre de missions que ces prestataires ont négociées et qu'ils réalisent pour le compte de leurs Clients. Le Prestataire reste seul propriétaire de sa clientèle sauf dans le cas où cela serait ADOM SARL qui fournirait la mission.

#### PRINCIPES GENERAUX

La signature de la présente convention entraîne une promesse d'hébergement salarial faite au prestataire dès signature d'une mission et autorisation d'utiliser le nom du Porteur dans le cadre de sa prospection.

La recherche des missions, leur négociation, leurs modalités d'exécution incombent au Prestataire qui n'est alors encore lié par aucun contrat avec le Porteur (ADOM TELESECRETARIAT SARL).

ADOM TELESECRETARIAT SARL se réserve le droit de refuser des missions proposées par le Prestataire si elle les estime contraires à une déontologie ou à la morale économique. Les obligations particulières contractées par le Prestataire n'engagent le Porteur que lorsque ce dernier les aura acceptées.

Un contrat de Prestation unira, pour chaque mission décrochée par le Prestataire, ADOM TELESECRETARIAT SARL, le Prestataire et le Client du Prestataire, après acceptation.

Un contrat de travail à durée déterminée est alors signé entre ADOM TELESECRETARIAT SARL et le Prestataire qui octroie au Prestataire le statut social de Prestataire au regard de la législation de la Sécurité sociale.

ADOM TELESECRETARIAT SARL prend en charge la gestion administrative de la Prestation en contrepartie des commissions de portage.

Le Prestataire s'engage à respecter les clauses prévues dans le contrat de mission et de prestation de services.



## ADOM Télésecrétariat SARL

*Secrétariat sur mesure*

Garantie Responsabilité Civile Professionnelle souscrite  
auprès de GENERALI.

### DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout instant par les parties, pour le futur, mais le contrat perdure jusqu'à la fin de la mission commencée.

Elle sera résiliée automatiquement en l'absence de mission pendant une durée de plus de 6 mois.

### COMPETENCE DU PRESTATAIRE

Le Prestataire déclare que les compétences qu'il est en mesure de proposer à ses Clients sont celles déclarées en annexe et prouvées par les diplômes ou curriculum vitae joints en annexe. Toute déclaration inexacte engage la responsabilité du Prestataire envers ses Clients et ADOM TELESECRETARIAT SARL.

### CADRE JURIDIQUE DES RAPPORTS ENTRE LE PRESTATAIRE ET SON CLIENT

Le prestataire effectue sa mission de prestation en toute liberté et indépendance professionnelle sans aucun lien de subordination avec son Client.

### MODALITES PROPRES AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Chaque mission décrochée par le Prestataire et acceptée par ADOM TELESECRETARIAT SARL fera l'objet de la signature d'un bon de commande et de la convention de mission.

### MODALITES PROPRES AU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

Après signature du contrat de prestation entre ADOM TELESECRETARIAT SARL et le Client du Prestataire, un contrat de travail sera signé entre le Porteur ADOM TELESECRETARIAT SARL et le Prestataire dont la durée est fonction de la durée des prestations à fournir par le Prestataire et dont la prise d'effet est liée au certificat d'aptitude délivrée par la Médecine du Travail.



## ADOM Télésecrétariat SARL

*Secrétariat sur mesure*

Garantie Responsabilité Civile Professionnelle souscrite  
auprès de GENERALI.

Les sommes dues au Prestataire seront payées en fin de mois suivant la facturation émise par ADOM TELESECRETARIAT SARL. La facturation ne sera effectuée que suite à la remise par le Prestataire au Porteur des éléments de facturation et cela avant le 5 de chaque mois.

Exemple : Travaux effectués en janvier, éléments remis à ADOM TELESECRETARIAT SARL par le prestataire avant le 5 février, facture émise par ADOM TELESECRETARIAT SARL le 31 janvier, sommes dues versées fin février.

### RESPONSABILITE D'ADOM SARL

ADOM TELESECRETARIAT SARL s'engage à conclure avec le Prestataire de service un contrat de travail à durée déterminée, c'est à dire jusqu'à la fin de ladite mission, chaque fois que celui-ci aura négocié et obtenu un marché avec un client, à condition toutefois que le porteur donne son agrément sur ce marché.

ADOM TELESECRETARIAT SARL s'engage à effectuer toutes les démarches relatives au contrat de travail signé (déclaration préalable à l'embauche, visite médicale, et s'engage à régler les charges sociales aux échéances légales, le salaire net au Prestataire.

En aucun cas, la responsabilité d'ADOM TELESECRETARIAT SARL ne pourra être recherchée pour des faits liés à la mauvaise exécution de la mission.

### RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à prospecter et obtenir des marchés sous peine de caducité de la convention.

Le Prestataire s'engage pour des missions dans des domaines où il affirme sa compétence. Si ton client final exige un numéro de formateur, tu dois voir ce point là.

Le Prestataire s'engage à effectuer sa mission en bon père de famille en y apportant tous les soins et le sérieux nécessaires.



## ADOM Télésecrétariat SARL

*Secrétariat sur mesure*

Garantie Responsabilité Civile Professionnelle souscrite  
auprès de GENERALI.

Le Prestataire agit en toute indépendance et engage sa responsabilité envers son Client en cas de malfaçons, erreurs, inexactitudes quant à ses compétences.

Le Prestataire s'oblige à avertir ADOM TELESECRETARIAT SARL de toute difficulté, retard, erreur survenus dans l'exécution de sa prestation.

Le Prestataire s'engage à faire toutes les diligences demandées par ADOM TELESECRETARIAT SARL pour que les factures soient réglées aux échéances fixées.

Dans le cas où il utilise son véhicule personnel, il devra justifier d'une carte grise, d'un permis de conduire et d'un contrat d'assurances couvrant tous les déplacements professionnels et s'engage à informer ADOM de toute modification.

### FACTURATION PAR ADOM TELESECRETARIAT SARL

ADOM TELESECRETARIAT SARL facture les clients du Prestataire sur ordre du Prestataire et l'avise des règlements intervenus.

En cas de contestation sur les sommes dues ou en cas de difficultés à recouvrer des sommes non contestées, ADOM TELESECRETARIAT SARL peut user de tout moyen de droit pour procéder au règlement des sommes dues.

### COMMISSION DE PORTAGE

La rémunération d'ADOM TELESECRETARIAT SARL est une commission de portage. Elle est proportionnelle et est assise sur le montant des honoraires HT de toutes natures facturé au Client.

Aucun frais ne sera remboursé.



## ADOM Télésecrétariat SARL

*Secrétariat sur mesure*

Garantie Responsabilité Civile Professionnelle souscrite  
auprès de GENERALI.

### CONDITIONS FINANCIERES

La rémunération correspondra à 40 % du Chiffre d'affaires réalisé H.T  
Pour tous travaux de secrétariat sous-traités, ne sera prise en compte, pour la  
calcul du Chiffre d'Affaires réalisé, que la valeur ajoutée soit la marge, les factures  
aux sous-traitants étant réglées directement par ADOM SARL après accord  
préalable obligatoirement.

Cette rémunération inclut l'indemnité compensatrice de congés payés et l'indemnité  
de fin de contrat à durée déterminée.

Elle est acquise quand le Porteur a eu la confirmation de la bonne exécution de la  
Prestation par le Client et le règlement de la facture émise par ADOM..

### DENONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par ADOM  
TELESECRETARIAT SARL en cas de déloyauté.

Elle pourra être dénoncée par le Prestataire à tout moment mais elle conservera ses  
effets jusqu'à extinction des prestations convenues dans la convention de services  
signée avec le Client.

Le,

LE PRESTATAIRE, précédée de la mention "Lu et approuvé", bon pour portage

ADOM TELESECRETARIAT SARL